



ARRÊTÉ N° ARR-PRI-P-2024-1
Fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de
rédacteur principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de LAVALETTE (Haute-Garonne) ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

A R R Ê T É

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - Prénom	Situation actuelle	Eventuellement examen professionnel satisfait le :
RAYNAUD Nathalie	Rédacteur territorial / /
..... / /

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
Agents susceptibles d'être promus (Ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lavalette, le 02/08/2024
Le Maire,



André FONTES

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>